

## **Conseil scientifique du CNRS**

### **Recommandation**

### **Créations et suppressions d'unités**

Les créations et suppressions d'unités de recherche doivent se faire en priorité pour des raisons d'évolution des projets scientifiques. Le Conseil scientifique, qui est obligatoirement consulté à leur sujet, se prononce en accordant la plus grande importance à l'avis des sections du Comité national. Il est important de respecter le calendrier d'examen de ces créations et suppressions, qui laisse le temps à chaque instance de se prononcer, en commençant par les sections.

**Bruno Chaudret**  
Président du Conseil  
scientifique

**Recommandation adoptée le 25 avril 2017**

**Votants : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**